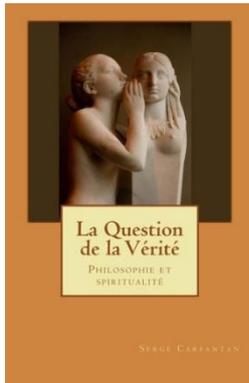


Actualité de la censure dans le monde



Ce dossier a été au début tiré d'un chapitre de *L'Étrange Affaire Corona*¹, il a ensuite été complété. Il s'agit d'une compilation d'informations d'articles, de *Telegram* ou de *X* et non d'analyses originales², même si, çà et là, quelques considérations philosophiques sont venues s'y ajouter. Tout ceci pour dire que je ne revendique pas nécessairement tous les propos rapportés ici ; en revanche, il me semble important de partager ces informations pour en discuter, c'est à vous d'exercer votre discernement.

§1 Une rétrospective de la période covid serait un peu longue, cependant quelques rappels. Twitter a bloqué les liens vers un article du *Daily mail* qui remettait en question les statistiques de décès covid. Tous les lanceurs d'alerte en ont fait les frais. Les vidéos sorties sur Youtube sont ensuite passées sur Odyssee. En 2023 rien n'a changé, c'est toujours le cas. Pendant un temps, *l'info en question* et le *conseil scientifique indépendant*, le CSI, ont diffusé sur YouTube avant de devoir trouver refuge sur Crowbunker ou d'autres plateformes. Censurer c'est empêcher le public d'avoir accès à un regard différent de celui que propose la *doxa* à la solde des gouvernements et des compagnies pharmaceutiques.

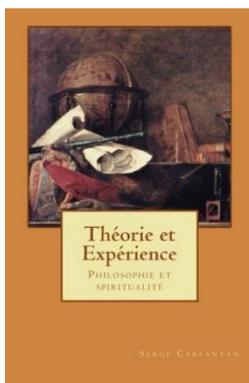


Un exemple avec Kler et sa chaîne : YouTube supprime définitivement sa chaîne YouTube, suite à plusieurs *lives* qui semblaient déplaire. Voici le genre d'information que l'on reçoit en pareil cas :

« Points du règlement que votre contenu ne respecte pas
YouTube interdit les contenus qui contredisent le consensus des experts d'autorités sanitaires locales ou de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au sujet du vaccin contre le COVID-19. »

Il y aurait un *consensus* ? Dans le domaine de la science, c'est une expression du savoir pour autant qu'il est *faible*, *limité* et *provisoire*. À supposer qu'il existe (ce dont on peut douter pour notre sujet) Il n'y a *aucune certitude* dans un consensus scientifique. Aucune. C'est très simple gardez à l'esprit ceci qui concerne toutes les sciences : pour exprimer notre savoir scientifique nous sommes impérativement obligés d'ajouter à toute affirmation scientifique :

Dans l'état actuel de nos connaissances, l'explication la meilleure que nous ayons est que...



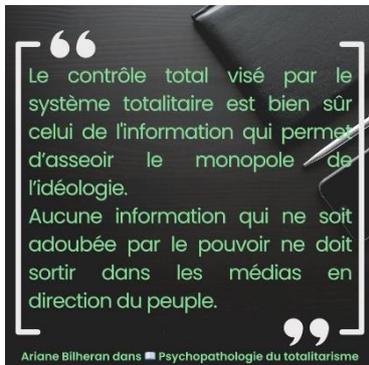
Vous pouvez appliquer cette règle à *toutes* les sciences, à l'archéologie, l'histoire, l'anthropologie, comme aux sciences dures : la physique et la biologie. *Toutes* les sciences, sachant *qu'il y a infiniment plus de choses que nous ignorons que de choses que nous connaissons et maîtrisons*. Du point de vue scientifique, le consensus est l'état des lieux *d'un moment historique* et doit pouvoir changer dans un débat critique et des données nouvelles.

Un consensus n'est jamais définitif et ne peut pas être *décrété* et il ne devrait surtout pas être *politique*. Il suffit de se rappeler les âneries de la « science communiste » opposée à la « science capitaliste » en URSS pour le comprendre. La censure covid a-t-elle « scientifique » ? Cette question est on le voit complètement absurde. Censurer

¹ Serge Carfantan *L'Étrange Affaire Corona*, vol I, II, III, seul le premier tome a eu droit à une édition papier, les deux autres n'existent qu'au format epub.

² Comme dans les leçons du site Philosophie et Spiritualité.

dans le domaine des sciences, c'est tuer la science elle-même qui a besoin de débats contradictoire, de voix dissidentes pour progresser. La question se détruit elle-même, elle n'a pas de sens. Alors ? Alors, la censure a-t-elle été politique ? Oui bien sûr. Les



personnes soulevant des doutes sur tout aspect de la question covid-19 ont été soumises à la diffamation par des « autorités ». Il y avait donc des « autorités » disposant de la vérité capable de juger la valeur de tout propos à connotation critique et pouvant dès lors user de l'argument d'autorité pour mettre n place des réponses *correctes*. La vérité est alors la *conformité* avec la doxa, *édité* par l'autorité.

Prenez note : s'il y a bien une chose qui est certaine, c'est que la censure est fondamentalement *idéologique*. Et ce mot doit être pesé à son poids réel : comme la censure du régime nazi ou du régiment communiste. Ces gens qui censurent le font à partir d'une *idéologie* qui préforme ce qu'ils veulent bien entendre et diffuser et qui rejette ce qui n'est pas dans leur *système de pensée*. Ils pensent être en possession de la vérité, par conséquent tout ce qui s'en écarte ne peut être que mensonge ou fraude, ce qui leur donne le droit d'attaquer la personne qui ose défier la vérité admise, la doxa. Qui est l'autorité supérieure en droit d'éditer la doxa ? Le gouvernement en tant qu'il bascule dans le régime *totalitaire*.

La méthode scientifique a été révisée pour le 21e siècle³. Cela se passe maintenant comme ceci :

1. Observations
2. Hypothèse
3. Expériences
4. Ignorer les résultats
5. Créer un modèle
6. Présenter données du modèle comme des résultats
7. Réclamer un consensus
8. Censure

§2 Un exemple frappant dans la période covid : La Première ministre de Nouvelle-Zélande, Jacinda Ardern, a carrément demandé aux dirigeants du monde à l'ONU, *d'abolir la liberté d'expression*, car, disait-elle : « C'est une arme de guerre ! » Elle appelait à l'époque à la censure des « opinions dissidentes » à l'échelle mondiale



pour lutter contre la « désinformation » ! Elle expliquait que quand le citoyen hésite, il doit se tourner vers le gouvernement qui est *l'autorité* en matière de santé. Toute autre *source* est douteuse. Dans cette logique, verrons-nous bientôt une publication des « opinions autorisées » ? Il faudrait, que l'on sache quoi penser pour penser droit, pour réciter la *doxa* correctement, comme au temps de l'Union soviétique ou de la révolution culturelle de Mao. Il faudrait préciser, pour que nous sachions à partir de quand nous sommes considérés comme dissidents. C'est urgent, parce que l'ONU a recruté des « volontaires de l'information » et « créé une armée de 110 000 intervenants numériques » pour lutter contre la « désinformation ». Cela veut dire ?... Que toute personne qui s'exprime en dehors du

³ <https://x.com/BanounHelene/status/1799074420541231370>

cadre de la doxa officielle est désormais sous surveillance. Il existe même un système de surveillance de l'opinion autorisée appelé *fact checking*. Les services gouvernementaux de Nouvelle-Zélande veulent faire « reconnaître des signes d'extrémisme parmi nos proches ou notre famille » et à les signaler aux autorités. Ils ont listé 50 signes de #radicalisation et ajouté les gens motivés par la politique : ils sont maintenant de potentiels terroristes. Ceux qui « interprètent que les mesures Covid du gouvernement vont contre les droits alimentés par les théories de conspiration ». NZSIS, le service de renseignement et de la sécurité de Nouvelle Zélande, vient de publier une brochure intitulée « reconnaître les signes » et a récemment pris la parole publiquement. Cette initiative ayant pour but de sensibiliser les citoyens à reconnaître et signaler d'éventuels terroristes potentiels en dévoilant un nouveau profil : celui des personnes complotistes. Cette mesure, en plus d'être une incitation directe à la délation, intervient juste après qu'ici aussi, en France, un tel amalgame ait été formulé avec les mêmes recommandations. Cela s'appelle de la *criminalisation* des opposants politiques.

§3 Nous pouvons nous rendre compte que l'agence *Reuters* exerce la fonction de pilote idéologique. Comme l'AFP, Reuters est la source principale des journalistes qui le plus souvent ne font que copier les infos des agences de presse. Cela veut dire qu'il est par principe *obligatoire* que ce que dit Reuters soit fiable et fondé. Or c'est pourtant *Reuters* qui s'est permis de dire que Twitter avait retiré le système de prévention du suicide. Ce à quoi immédiatement Elon Musk a répondu que c'était une fake news, le système de prévention du suicide est toujours en place sur Twitter comme le démontrent de nombreuses captures écran. Mais attention Reuters jouit d'une parole d'autorité ! Cette tentative de déstabilisation par le mensonge d'une agence, montre qu'elle trahit sa fonction et affiche son orientation comme *propagande*. Les mondialistes ont détesté le fait que Twitter ait été racheté par Musk et que la liberté d'expression y ait été restaurée. Depuis, tous les moyens sont bons pour démolir Twitter, devenu X, comme l'attestent par exemple les articles à charge du *Monde*.

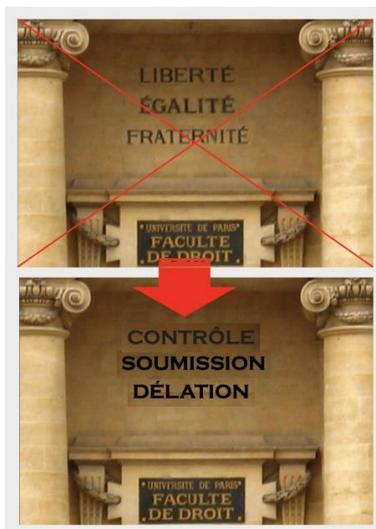
§4 Beaucoup de leaders politiques commencent à se rendre compte de cette folie. Aux États-Unis, l'ancienne « Young leader » Tulsi Gabbard se réveille. Obama, trouve-lui que « les censeurs des médias sociaux ne vont pas assez loin », il a dit : « Le gouvernement doit donc intervenir pour faire le travail ». Six jours plus tard, le département de la Sécurité Intérieure déployait un « Conseil de gouvernance de la désinformation », ce que Tulsi Gabbard et beaucoup d'autres personnalités ont aussitôt décidé d'appeler le « Ministère de la vérité » en référence à Orwell. « C'est le genre de chose que vous voyez dans les dictatures, ce ministère de la Vérité, ce département de la propagande que l'administration Biden vient de mettre en place », ... « La raison pour laquelle vous voyez cela dans les dictatures, c'est parce qu'ils ont peur de nous. Ils ont peur du peuple. *Ils ont peur que nous puissions réellement penser par nous-mêmes* ». Tulsi Gabbard a parfaitement conscience qu'il s'agit là d'une décision dystopique et elle le dit.

§5 Idriss Aberkane : « L'Union Européenne aujourd'hui est en train de censurer à tout va. On a vu les menaces voilées de Thierry Breton contre Elon Musk. On a vu la répétition de ces menaces par Bruno le Maire. Et donc on a vraiment une chape de la censure, une agression, on a des chaînes qui sautent, comme la chaîne de Fabrice Di Vizio, mais aussi comme la chaîne code Reinho qui a disparu, qui a été ravagée d'un coup sec. Et bien là il va vraiment être temps de s'organiser, comme je vous l'avais dit. Et concrètement il nous faut des médias citoyens qui soient donc du peuple par le

peuple pour le peuple. Parce que le média c'est le pouvoir le plus important. Et on est aujourd'hui au 21e siècle dans un combat médiatique pour rendre le pouvoir médiatique au peuple."

Zuckerberg a finalement avoué que la doxa a censuré des propos qui, avec le recul, étaient vrais ! C'est très bien de l'avouer, sauf qu'il va falloir quand même que quelqu'un paie les pots cassés, dédommage les dégâts causés par cette censure planétaire, qui est une première historique pour l'humanité. La censure sur les traitements précoces a causé des décès, c'est tout simplement criminel. D'autant plus que, comble de la folie, un simple informaticien a eu le pouvoir spectaculaire de censurer des médecins sans avoir la moindre compétence dans le domaine ! Mark Zuckerberg sait que ce comportement a miné la confiance aussi bien envers l'institution qu'envers les GAFAM. Nos comptes Facebook, mais également YouTube, Twitch, Twitch... ont tous été censurés pendant des années en imposant une Doxa qui faisait la promotion d'une science falsifiée. Nous prenons acte et nous n'allons pas oublier, car il y a eu des conséquences.

§6 Le 12 février dernier, en 2024, le gouvernement français a fermé une vingtaine de chaînes d'information. Le lendemain, le 13 février, le conseil d'état a sommé



l'ARCOM, l'organisme de supervision des médias en France, de mieux contrôler l'orientation idéologique de CNews en particulier. Le 14 février, le surlendemain, l'Assemblée Nationale a rétabli l'article 4 du projet de loi contre les dérives sectaires, loi qui vise à censurer les opinions dissidentes en médecine, ce qui en l'espèce concerne le plus grand spécialiste le professeur Raoult. Le 17 février entré en vigueur le DSA, *Digital Service Act*, loi européenne voulue par Thierry Breton appliquée désormais en France pour mieux censurer les réseaux sociaux. Depuis, deux nouvelles actualités le 6 mars a été adoptée en première lecture une proposition de loi officiellement pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, sauf que cette loi propose la possibilité de délation de propos tenus de manière privée, avec la création de nouveaux délits, délit de l'apologie non

publique des crimes de guerre, avec à la solde un an de prison et 45.000 € d'amende. Délit de contestation non-publique de crime contre l'humanité, puni de 3750€ d'amende, avec des peines de stage de citoyenneté. Le 2 avril, la plus récente, la loi de régulation de l'espace numérique, lutter contre la haine en ligne, et là pareil, des nouveaux délits, délit d'outrage en ligne, qui crée et réprime la diffusion de contenus injurieux, diffamatoires ou harcelant, stage obligatoire dédié à la sensibilisation et au respect des personnes. Camps de rééducation, version stagiaire. L'ARCOM pourra enjoindre à de nouveaux opérateurs de stopper sur 72 heures la diffusion d'émissions dite « de propagande étrangère ». Ce qui bien sûr ne visent que les Palestiniens et les Russes. Pas les États-Unis, l'Ukraine, ni Israël qui peuvent faire la même chose sans être étiquetés « propagande étrangère ». Contre *Sputnik* ou *Russia Today*. En parallèle, d'après un sondage, 67 % des Français sont prêts à restreindre leurs libertés pour assurer leur sécurité.

§7 *Le Brésil est au bord du précipice* dit Michael Shellenberger

Je vous parle du Brésil, où une série d'événements dramatiques est en cours.

◆ À 17 h 52, heure de l'Est, aujourd'hui 6 avril 2024, la société X, anciennement connue sous le nom de Twitter, a annoncé qu'un tribunal brésilien l'avait forcée à « bloquer certains comptes populaires au Brésil ».

◆ Puis, moins d'une heure plus tard, le propriétaire de X, @ElonMusk

a annoncé que X ferait appel de l'ordonnance du tribunal et lèverait toutes les restrictions.



« En conséquence », a déclaré Musk, « nous perdrons probablement tous nos revenus au Brésil et devons y fermer nos bureaux. Mais les principes comptent plus que le profit. »

À tout moment, la Cour suprême du Brésil pourrait fermer tout accès à X /Twitter au peuple brésilien. Il n'est pas exagéré de dire que le Brésil est au bord de la dictature aux mains d'un juge totalitaire de la Cour suprême nommé Alexandre de Moraes.

◆ Le président Lula da Silva participe à la poussée vers le totalitarisme. Depuis son arrivée au pouvoir, Lula a considérablement augmenté le financement gouvernemental des grands médias, dont la plupart encouragent une censure accrue.

◆ Ce que font Lula et de Moraes constitue une violation scandaleuse de la constitution brésilienne et de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. À l'heure actuelle, le Brésil n'est pas encore une dictature. Il y a encore des élections et le peuple brésilien dispose d'autres moyens pour faire face à l'autoritarisme.

◆ Mais le Tribunal fédéral et le Tribunal électoral supérieur interviennent directement dans ces élections par le biais de la censure.

◆ Il y a trois jours, j'ai publié les fichiers Twitter pour le Brésil. Ils montrent que Moraes a violé la Constitution brésilienne. Moraes a illégalement exigé que X révèle des informations privées sur les utilisateurs de Twitter qui utilisaient des hashtags qu'il considérait comme inappropriés. Il a exigé l'accès aux données internes de X, violant ainsi la politique de la plateforme. Il a censuré, de sa propre initiative et sans aucun respect des procédures régulières, les messages publiés sur Twitter par des parlementaires du Congrès brésilien.

Et Moraes a tenté de transformer les politiques de modération du contenu de Twitter en une arme contre les partisans du président de l'époque, Jair Bolsonaro. "Je dis cela en tant que journaliste indépendant et non partisan. Je ne suis fan ni de Bolsonaro ni de Trump." Mes opinions politiques sont très modérées.

◆ Mais je reconnais la censure quand je la vois. Les fichiers Twitter ont également révélé que Google, Facebook, Uber, WhatsApp et Instagram ont trahi le peuple brésilien.

Si de telles preuves sont prouvées, les dirigeants de ces entreprises se sont comportés comme des lâches : ils ont fourni au gouvernement brésilien des données d'enregistrement personnelles et des numéros de téléphone sans ordonnance du tribunal et, par conséquent, en violation de la loi.

Lorsque Twitter a refusé de fournir aux autorités brésiliennes des informations privées sur les utilisateurs, y compris des messages directs, le gouvernement a tenté de poursuivre en justice le principal avocat brésilien de Twitter.

Quand je vivais au Brésil en 1992, j'étais très à gauche. A l'époque, les slogans de Lula et du PT étaient « Sans crainte d'être heureux ».

Ces derniers jours, j'ai parlé à des dizaines de Brésiliens, parmi lesquels des professeurs, des journalistes et des avocats respectés. Tout le monde me dit qu'il est choqué par ce qui se passe. Ils m'ont dit qu'ils avaient peur de dire ce qu'ils pensaient et que le gouvernement Lula était complice de la création de ce climat de peur. Le Brésil appartient aux Brésiliens.

◆ Ce n'est pas mon pays. En tant que tel, il y a des limites à ce que je suis capable de faire. Mais je peux dire des choses que beaucoup de Brésiliens ne se sentent pas en sécurité en disant : Alexandre de Moraes est un tyran. Et la seule façon de lutter contre les tyrans est de les affronter. C'est aux sénateurs brésiliens de faire face au tyran. Et c'est au peuple brésilien d'exiger que ses sénateurs le fassent.

La fermeture des comptes X cela fait 2 ans que ça dure, alors que la constitution brésilienne ne donne pas ce pouvoir à Alexandre Moraes du Tribunal Suprême Constitutionnel. Aujourd'hui il y a des journalistes en prison, d'autres sont en fuite aux États-Unis, Mexique et Paraguay.

§8 Une nouvelle version du règlement controversé sur le « contrôle des conversations » a fait l'objet d'une fuite⁴, révélant des plans inchangés de surveillance de masse et des menaces pour la vie privée numérique. La dernière version de la proposition de règlement du Parlement européen (PE) et du Conseil de l'UE visant à adopter de nouvelles règles relatives à la lutte contre les abus sexuels sur les enfants a été mise en ligne. Malgré son objectif déclaré, la proposition, qui a vu le jour en mai 2022 et que ses opposants qualifient de « contrôle du chat », est en fait un projet législatif très controversé qui vise à atteindre l'objectif déclaré par la surveillance de masse des communications privées des citoyens.

Le site français contexte.com a publié le texte intégral de la dernière version de la proposition, une autre initiative controversée de la présidence belge de l'UE, qui dure actuellement six mois. A en juger par la fuite du document, les éléments clés et les plus controversés du « contrôle du chat » n'ont pas été modifiés.

Patrick Breyer, membre allemand du Parlement européen et critique virulent de longue date de la proposition, a déclaré sur son blog que le texte serait discuté par un groupe de travail sur l'application de la loi au sein du Conseil mercredi, l'adoption étant prévue pour le mois de juin.

Cette adoption interviendra une fois que les éventuelles divergences politiques auront été aplanies au sein du Comité des représentants permanents de l'UE (« COREPER »).

§9 Une « experte » en désinformation conseille de n'utiliser que des « sources fiables » et d'éviter de « faire ses propres recherches⁵ ». Brianna Lyman, correspondante électorale de *The Federalist*, a récemment rendu compte d'une table ronde réunissant Al Schmidt, secrétaire du Commonwealth de Pennsylvanie, et Beth Schwanke, directrice exécutive du *Pitt Disinformation Lab*. Schmidt et Schwanke, s'exprimant lors d'un forum organisé par Spotlight PA, ont fait part de leur position sur la « désinformation » et la « mésinformation » entourant les élections. Il est frappant de constater que Schwanke a recommandé aux Pennsylvaniens de faire confiance à des sources dites « fiables » plutôt que de mener des enquêtes de leur

⁴ <https://www.aubedigitale.com/le-plan-de-lue-pour-la-surveillance-de-masse-des-conversations-privées-a-fait-lobjet-dune-fuite/>

⁵ <https://www.aubedigitale.com/une-experte-en-desinformation-conseille-de-nutiliser-que-des-sources-fiables-et-deviter-de-faire-ses-propres-recherches/>

propre chef. Il s'agit notamment de certaines institutions et de certains médias qui ont malheureusement été associés par le passé à des actes de censure.

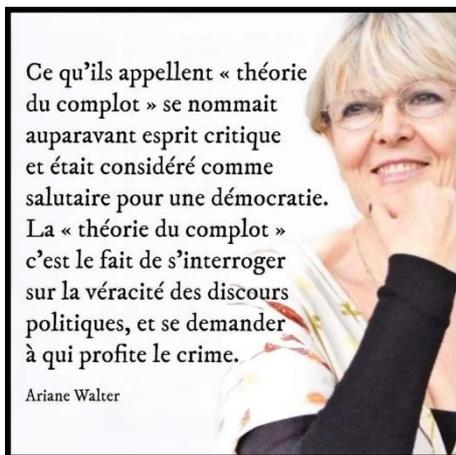


La Pennsylvanie collabore avec le Département de la sécurité intérieure et la CISA pour surveiller les discours électoraux en ligne

Il est intéressant de noter que les conseils de Schwanke découragent la recherche individuelle, le questionnement et le partage d'idées. Au lieu de cela, elle préconise l'utilisation de sources telles que le Département

d'État, les bureaux électoraux des comtés et, de manière frappante, les organisations médiatiques telles que les filiales locales de la NPR, qui, selon elle, respectent des normes journalistiques supérieures. Pour conclure, si nous voulions résumer, nous reprendrions ce que Jacinda Ardern disait plus haut dans ce texte. Se fier à l'autorité, s'aligner sur la doxa, ne pas faire entrer en compte notre libre-arbitre dans un questionnement judicieux, se méfier de la liberté d'expression, choisir le conformisme de *l'homme de masse* dépourvu d'esprit critique, se fier entièrement aux médias mainstream pour toute question ayant pour enjeu la vérité. Le bon citoyen est un mouton qui se maintient dans la non-pensée.

Bref, c'est exactement le contraire de ce que le présent article recommande. Nous avons là un exemple frappant de la figure du *monde inversé* caractéristique du Kali Yuga.



§10 Les acrobaties de l'intellect pour tromper les masses. Connaissez-vous la différence entre *désinformation* et *misinformation*⁶ ? Selon nos amis du CDC et de Pfizer, "la principale différence réside dans l'intention de la personne partageant l'information. Le CDC définit la *désinformation* comme "des informations fausses délibérément créées et diffusées dans le but malveillant de tromper les autres", tandis que la *misinformation* est définie comme "des informations fausses partagées par des personnes qui n'ont pas l'intention de tromper les autres. Il faut comprendre : la désinformation, c'est l'opération des complotistes. Mais la misinformation, c'est un

peu, juste un peu ... nous... En effet, plus on avance et plus on découvre que Pfizer a menti, trompé de long en large et tout le temps, alors la seule solution de repli puisque maintenant on le sait, c'est une astuce sophistiquée pour dire qu'au fond... c'était juste des erreurs. Mais nous ne sommes pas bêtes au point de tomber dans le panneau. Notre dossier est très, très complet désormais et il prouve une désinformation massive de la part de Pfizer et des gouvernements. La distinction est de la novlangue pour protéger les criminels en bande organisée. Pfizer a anticipé et mis en place tout un système de désinformation de manière à tromper les différents acteurs, pour s'assurer

⁶ <https://x.com/StatChrisCotton/status/1777712966109938054>

de la réussite commerciale de son produit. Les moyens mis en œuvre sont trop énormes pour plaider la non intention de tromper⁷. La mésinformation consiste à dire des choses vraies, mais qui contrarient le business-plan des majors de Bigpharma et des militaires qui leur passent contrats. Mais il est très clair que dans les procès, ils vont plaider la mauvaise information de bonne foi !

§11 Elon Musk a indiqué que les accusations selon lesquelles la désinformation russe sur X est massive sont non avérées⁸. Il déclare le contraire : « nous constatons beaucoup de tentatives pour influencer les choses, mais elles semblent venir de l'Occident, non pas de la Russie. » C'est un fait qu'il est facile de corroborer, nous sommes en effets soumis à une propagande massive prétendant que les Russes sont partout à nous espionner et nos tromper ; mais la doxa ne dira jamais qu'elle fait des efforts monstrueux pour le prouver, car sur le fond, c'est une présupposition idéologique et non un fait. Une vue honnête demanderait de mettre en balance la propagande des uns et des autres et contrairement à ce que disent les gouvernements occidentaux, le poids est certainement encore plus lourd du côté de la propagande occidentale. A la question : pour vous informer vous avez le choix entre un média mainstream et un média alternatif, que choisissez-vous ? Résultat : à 98% un média alternatif, 3,2% un média mainstream. C'est le cas pour toutes les personnes intelligentes. Le comble, c'est que les journalistes mainstream s'informent aussi massivement dans le flux alternatif... sans le dire. Ils sont très présents sur X. Ils savent parfaitement que le discours mainstream est de la langue de bois ennuyeuse qu'ils connaissent déjà, puisque c'est ce qu'on leur demande de produire. Mais dans l'alternatif, il y a du nouveau, il y a du vivant, il y a du réel, il y a du vrai journalisme impertinent.

§12 Ardemment souhaitée par le gouvernement, la censure sur les réseaux sociaux en France tient l'un de ses premiers cas⁹, depuis le 15 février 2024. Quelques jours après la publication par l'organisme français de lutte contre les ingérences étrangères d'un rapport sur un "vaste réseau de propagande russe" à destination des États-Unis et de l'Europe, au moins une vingtaine de canaux *Telegram* ont été supprimés pour avoir publié, selon la version officielle, des contenus "pro-russes".

Le rapport, réalisé par *Viginum*, organisme chargé de lutter contre les ingérences numériques étrangères, présentait ces 20 canaux comme étant les principales sources de portails russophones. Trois jours après la révélation de cette publication, les habitués de ces fils d'actualités ne pouvaient plus les retrouver et leurs membres apprenaient que "ces canaux ne peuvent être affichés, car ils ont enfreint la législation locale".

Cette mesure suscitait l'inquiétude, car elle s'inscrivait dans un contexte plus large, marqué par une pression croissante des institutions de l'État sur la liberté

⁷ <https://x.com/bybenphoto/status/1777716510070341995>

⁸ <https://x.com/tvlofficel/status/1777640417732771932>

⁹ <https://francesoir.fr/politique-france/restrictions-des-libertes-individuelles-et-numeriques-le-gouvernement-met-les>

d'expression et de l'information. Le lendemain de la publication du rapport de *Viginum*, le Conseil d'état ordonnait à l'ARCOM de contrôler le contenu des programmes de CNews en "réexaminant, dans un délai de six mois, le respect par la chaîne CNews de ses obligations en matière de pluralisme et d'indépendance de l'information". L'Autorité de régulation se retrouve alors dotée du pouvoir d'apprécier "le pluralisme des courants de pensée".



Ce même mois de février, le Digital Service Act (DSA), règlement européen sur les services numériques, est entré en vigueur en France. Certaines dispositions du texte sont jugées comme étant trop restrictives pour les plateformes, notamment la modération de contenus sur les réseaux sociaux, ce qui peut entraîner une restriction des libertés de parole et de communication en ligne.

Le mois de mars a apporté son lot de lois jugées liberticides. Une proposition de loi, votée le 6 mars en première lecture à l'Assemblée nationale, entend réprimer les propos à caractère discriminatoire tenus en privé. Il s'agit de la loi contre l'antisémitisme et le racisme, qui transforme en délit la provocation, la diffamation ou l'injure à caractère raciste ou discriminatoire, particulièrement dans la sphère privée, y compris dans une messagerie privée comme WhatsApp ou Telegram.

Le texte instaure également le délit d'apologie non publique des crimes de guerre, puni d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende, ou encore le délit de contestation non publique d'un crime contre l'humanité, qui sera puni de 3 750 euros d'amende.

Fin mars, l'Assemblée nationale votait en première lecture, après un débat pour le moins intense et houleux, la proposition de loi visant à "prévenir les ingérences étrangères en France". Son article phare vise à recourir à une technique de renseignement actuellement utilisée dans le cadre de la lutte antiterroriste.

Après la loi contre l'antisémitisme et le racisme, c'est au tour du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN) d'instaurer un nouveau délit. Adopté durant l'été 2023, le texte est passé par une commission mixte paritaire adoptée par le Sénat le 2 avril et par l'Assemblée ce mercredi 10 avril 2024. La nouvelle version instaure alors le "délict d'outrage en ligne", ajouté à l'article 5 bis du texte, qui vise à punir, par une amende et un an d'emprisonnement, sans passer par un tribunal, quiconque diffuse en ligne un contenu à "caractère injurieux".

A cela s'ajoute l'autre pouvoir dont est désormais dotée l'ARCOM, à savoir ordonner, avant même de passer par un juge, le blocage et le déréférencement, par les opérateurs télécoms, de sites pornographiques ou surtout, des médias faisant l'objet d'une interdiction dans l'espace européen.

La veille, mardi 9 avril, c'est cette fois-ci un texte restreignant les libertés syndicales qui a été adopté par le Sénat. Il s'agit d'une proposition de loi visant à limiter, à quelques mois des Jeux olympiques, les grèves des transports pendant certaines périodes à définir.

Le même jour, les députés ont définitivement adopté le projet de loi "visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires". Déposé en novembre 2023 au Sénat par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, le texte, qui instaure d'autres délits, a été adopté par la chambre haute du Parlement en février dernier. L'article de la discorde, le numéro 4, réintroduit par la commission des lois et visant aussi bien les praticiens de la santé, est le plus inquiétant.

L'exécutif affirme ne pas avoir "l'intention d'interdire la critique médicale" mais de "mettre hors d'état de nuire les gourous 2.0" mais peine à calmer la crainte que cette disposition ne restreigne la liberté du débat scientifique, en particulier médical, ainsi que pour la liberté des patients en matière de choix thérapeutiques.

Un an de prison et 3750 € d'amende pour un tweet : le délit d'outrage en ligne arrive

Le texte revient devant le Sénat et l'Assemblée nationale en avril 2024 avec un nouvel amendement créant un délit unique au monde : l'outrage en ligne. Ce délit vise à pénaliser et criminaliser toute critique jugée hostile ou offensante envers une personne ou une institution, y compris sur les réseaux sociaux et les messageries privées.

Après cette liste à la Prévert, le gouvernement peinera à faire croire que tout ceci est pour le bien des citoyens... de plus dans la plupart des cas de ces projets de lois liberticides, les représentants des français, sénateurs comme députés, auront brillé par leur absentéisme et leur manque de sérieux, concernant un sujet qui est cher, en ces temps troublés, la liberté. Une denrée qui fond comme neige au soleil, au pays des droits de l'Homme et qui peu à peu se transforment en devoirs.

La mobilisation lors des prochaines élections pourrait être la meilleure réponse à apporter aux représentants des français, pour leur signifier que sans voix à leur égard, ils ne seront plus leurs représentants. Toujours est-il que le gouvernement français a une dent contre X. Il aimerait le censurer, mais ce n'est pas possible en raison des Jeux Olympiques à venir, X est un lieu de partage privilégié pour les journalistes étrangers, il n'est pas possible de les priver de cet outil qui est pour eux très professionnel.



§13 X est en train de devenir le média numéro 1 au monde. Plus de 1,6 milliard de visiteurs uniques en Mars. Avec une augmentation de 43,4 millions de visiteurs uniques par rapport au mois précédent. Mais au même moment, la démocratie est attaquée au Brésil, le gouvernement... voulant interdire X. Le peuple utilise donc désormais en masse des VPN pour continuer de se connecter. Le gouvernement brésilien vient même d'annoncer qu'il suspendrait tous les contrats avec Starlink. De plus, les employés X au Brésil ont été informés qu'ils seraient arrêtés pour aller en prison. Pourquoi donc ? Ni les employés de Starlink ni ceux de X n'auraient enfreint les lois brésiliennes. La Chambre des représentants a même approuvé une motion visant à soutenir Elon Musk pour avoir « exposé et affronté la censure politique totalement infondée » imposée par le système judiciaire brésilien. Un juge psychopathe menace aussi de prison les employés brésiliens X. Il a écrit partout que les employés de X brésiliens sont soumis à une « responsabilité pénale ». X risque aussi de perdre tous ses revenus au Brésil et va se voir imposer d'énormes amendes pour non-respect des décisions de justice. Mais apparemment la vérité et la liberté d'expression compte plus que l'argent pour X. Et dire que nous n'avons parcouru que seulement 27% de l'année 2024¹⁰.

¹⁰ <https://x.com/zoesagan/status/1778113255170249124>

Lula dit qu'il soutient la liberté d'expression, mais ce n'est pas le cas. Il réclame en ce moment un régime de censure aussi sévère que celui en vigueur à Cuba depuis le début des années 1960. Notez que si un Bolsonaro, un Trump, un Orban avaient osé faire 1% de ce que fait Lula, les médias du monde entier crieraient à la Dictature. Là ils se taisent. Ils ne dénoncent pas¹¹. Si c'est un ordre du WEF, pour mettre en place la dictature, il faut commencer par une censure de toute opposition. Suivront alors des camps de rétention ?



Un dossier très complet sur la question :
#TwitterFilesBrazil 1¹² #TwitterFilesBrazil 2¹³,
#TwitterFilesBrazil 3¹⁴.

§14 ci-contre *ferme à trolls* produisant des faux comptes pour développer une propagande. Il faut savoir que plus de 48 pays ont développé des *fermes à troll*. L'usage est intensif sur Facebook, X ; on les repère au fait qu'il utilise toujours les mêmes éléments de langage, le troll parfois ne connaissant même pas la langue sur laquelle il opère, son but étant de pourrir toutes les conversations pour jouer ensuite de la persuasion. *Une forme très habile de censure, car l'internaute naïf croit avoir affaire à une vraie personne* dont il va écouter l'avis. Mais ce n'est pas le cas, on est en train de lui dénaturer la vérité. La fille ci-contre balance des messages sur au moins 50 comptes. Elle fait un travail *d'influence* sur l'opinion. Il s'agit d'influencer à penser dans un sens et pas dans l'autre. Ainsi s'effondre l'idée de liberté très « individualiste » des réseaux sociaux et s'affirme l'idée de manipulation dans un domaine où on ne l'attend pas. Pour rendre cela plus clair, si un hôtel veut se faire valoir, il peut payer des faux clients qui vont faire l'éloge de la maison ; sachant que le réflexe simplet du geek, c'est de croire que dans les commentaires en dessous de la présentation, il y a des « copains » internautes cool à qui on peut faire confiance... ils ont tous aimé l'hôtel ! Reprenez le même raisonnement en politique pour faire détester quelqu'un et pour en aduler un autre, même système et le geek simplet qui ne peut pas prononcer une trois phares sans dire « cool », « cool » va marcher et penser que si les « gens cool » disent que A est un connard et que B est un mec bien, sûr qu'ils ont raison ! Faute de réflexion les jeunes se font très facilement manipuler de cette manière par la « coolitude ». Plus les réseaux sociaux sont *cool*, sont *jeunes* et plus ils sont manipulables. La solution est bien sûr de réfléchir, de se méfier de certains messages, de rester prudent et de faire une enquête personnelle avant de prononcer un quelconque jugement. Les réseaux sociaux autorisent une communication « intime » complètement illusoire.

§15 Au sein de la rédaction du *New York Times*, il a été demandé à ceux couvrant la guerre à Gaza d'éviter l'emploi des mots "génocide", "nettoyage ethnique" et "territoires occupés". Et même de restreindre l'usage de "Palestine" à "de très rares

¹¹ https://x.com/silvano_trotta/status/1778430108375621804

¹² <https://www.francesoir.fr/politique-monde/twitterfilesbrasil-le-bresil-repression-liberte-d-expression>

¹³ <https://www.francesoir.fr/politique-monde/twitterfilesbrasil-2-la-pression-augmente-starlink-service-internet-menace-les>

¹⁴ <https://www.francesoir.fr/videos-les-debriefings/twitterfilesbrasil-3-le-bresil-au-bord-d-une-dictature-avec-les-demandes>

cas". Nous savons tous que c'est général. Petit jeu : citez des médias en France qui emploient franchement ces termes¹⁵.

Malgré la censure sur les réseaux Meta, les *shadow bans* sur X, les éléments de langage partout dans les médias, l'occultation des Palestiniens, l'immense majorité des gens soutient la Palestine. Je n'imagine pas ce que ce serait si le traitement de l'information était équitable. Autrement dit, ce qui n'est pas "nommé" n'existe donc pas.

CLIMAT, MONDE

Fraude géante découverte dans les données climatiques : les stations météorologiques résolues alimentent les données

18. Avril 2024



Image symbolique : C'est "étonnant" chaud. Ou pas ? (C) Report24.news

§16 le thème du réchauffement climatique justifierait à lui-seul de longues pages, car toute critique de la doxa du réchauffement anthropologique est très sévèrement attaquée par la censure. Exemple. Ce film¹⁶ *Climate, the movie*. Les fanatiques du climat ont immédiatement tenté de le bloquer en le dénonçant massivement sur les réseaux sociaux. L'entrée du film a été suspendue sur Wikipédia et elle a été temporairement bloquée sur la plateforme en ligne Vimeo. Mais la diffusion massive via d'innombrables

comptes sur YouTube et X ne peut plus être stoppée. Version sous-titrée en France¹⁷. Cette réaction excessive fait tout de suite penser au sort connu par *Hold up* en France à sa sortie.

Comment faire croire à une hausse des températures ?

Avec le supposé record de 30 degrés en Autriche, Report24.news a constaté quelques incohérences concernant le positionnement de la station de mesure. Celui-ci est situé à côté d'une immense zone asphaltée et d'une décharge de déchets plastiques. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. Derrière l'alarmisme climatique se cache une quantité surprenante de fraude ouverte et éhontée. Aux États-Unis, on a découvert que les stations météorologiques dites USHCN fournissent des données même si elles n'existent plus dans le monde réel.



On a découvert aujourd'hui que 30% de ces stations n'existent plus physiquement. Les appareils ne peuvent plus être trouvés sur place ; ils n'existent tout simplement pas – pour diverses raisons qui peuvent survenir au fil du temps. Mais tous ces appareils continuent de transmettre des données météorologiques au système. Cela a été rapporté par le météorologue certifié John Shewchuk. L'ancien lieutenant-colonel a accordé une interview au nouveau média américain « Epoch Times » en janvier 2024, dans laquelle il expliquait que l'alarmisme climatique et les coûts effroyables pour le contribuable américain reposaient sur des données incorrectes.

Un rapport du scientifique du Heartland Institute, Anthony Watts, montre que 89 % des stations de la NOAA ont des éléments dans leur environnement qui faussent la température. Beaucoup sont situés sur les pistes d'aéroport, d'autres à côté de ventilateurs d'extraction ou entourés de parkings et de routes asphaltées. D'autres sont

¹⁵ <https://x.com/AnankeGroup/status/1779956984713814495>

¹⁶ https://x.com/silvano_trotta/status/1780999623957442957

¹⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=zmfRG8-RHEI>

montés sur des toits chauds. 68 stations ont été implantées dans des stations d'épuration, où la fermentation des déchets entraîne des températures plus élevées.

§17 Gabriel Attal et Louis Jublin ont fait un référé pour censurer plusieurs posts sur X contre Zoé Sagan. Victoire historique pour Zoé Sagan face à Gabriel Attal. Dans un match d'anthologie joué devant le *Tribunal judiciaire de Paris*. Dans un silence assourdissant des médias traditionnels, un procès vient d'être gagné contre le Premier ministre et un haut fonctionnaire avec qui il fait des soirées pas très catholiques. En un mot, le Tribunal judiciaire de Paris vient de publier noir sur blanc que Zoé Sagan est d'intérêt public. Ni plus, ni moins. Mais attendez, ce n'est rien, ça va bien plus loin. Gabriel Attal et Louis Jublin ont fait un référé pour faire retirer plusieurs posts remplis de révélations. Et le tribunal a donné raison à X qui ne voulait rien retirer. Le tribunal est allé dans le sens de la liberté d'expression. En plus d'aller dans le sens de la liberté d'expression et de l'intérêt général, le tribunal judiciaire a soutenu la politique de X tout en allant Contre le Premier ministre et un haut fonctionnaire de l'État. Que des juges disent aujourd'hui au Premier ministre que Zoé Sagan œuvre pour l'intérêt général en France, c'est une première victoire sans précédent. Cela va nous permettre désormais d'aller beaucoup plus loin. Ce que nous avons vécu tous ensemble cette première année, n'était que l'apéritif. Ni Madame Bovary, ni Lucien de Rubempré n'ont pu en leur temps infiltrer un tribunal judiciaire, imaginez qu'un personnage de roman fasse jurisprudence sur le site de la Cour de Cassation.

Motivations du tribunal judiciaire 📄 :

« Il est constant que lorsque des propos diffamatoires se rapportent à un sujet d'intérêt général, l'auteur des propos peut se prévaloir d'une base factuelle suffisante aux fins de justifier de sa bonne foi et que les critères de la bonne foi s'apprécient avec une moindre rigueur.

En l'espèce, le sujet abordé par le message dont est demandé la suppression porte sur une thématique relevant de l'intérêt général, s'agissant de la mise en cause d'un ministre de la République, mais également d'un haut fonctionnaire de l'État, dans des pratiques illégales, à savoir la consommation illicite de produits stupéfiants ».

L'affaire n'est pas terminée bien sûr, le pouvoir a les moyens de faire appel, ce qu'il fait à chaque fois, comme il a les moyens financiers de censurer toute information dérangeante en attaquant le diffuseur d'information.

§18 Xavier Bertrand : *« je suis pour que l'on supprime l'anonymat sur les réseaux sociaux »*. Critique : quand on s'exprime uniquement en accord avec le système, c'est très facile d'être à visage découvert. Mais si vous rejetez le système, parce que vous avez compris qu'il est corrompu jusqu'à la moelle, pouvez-vous rester à découvert ? Vous deviendrez une cible facilement identifiable et on peut vous couper les vivres. Dès que l'anonymat disparaît, la liberté d'expression également, car à moins d'être totalement indépendant financièrement, tout le monde est dépendant d'une rentrée d'argent. Seuls les *conformistes* rêvent de cette perte de liberté pour les autres, car cela réduirait les périmètres du débat à seulement des sujets futiles et non fondamentaux. Donc les rassureraient sur la continuité d'un système pourri jusqu'à l'os et favorisant l'obéissance. Ce que les conformistes qualifient de haine est en général juste tout ce qui remet en cause leur système de pensée simpliste, leur Caverne de Platon. Comme dirait l'autre, si vous n'avez rien à cacher, il ne faut pas avoir peur¹⁸.

¹⁸ <https://x.com/FanDeMarlene/status/1781567452763054181>

-Rien n'est anonyme sur les réseaux sociaux même avec un VPN vous êtes traçable. Tout ça c'est de l'enfumage ! ...

-Oui et non : ce qu'ils veulent détruire c'est le pseudonymat. Votre employeur n'a pas accès à qui vous êtes sur les réseaux sociaux par exemple. ...

-En même temps, si je ne peux plus m'exprimer librement sans crainte de représailles sur un réseau social ou ailleurs, je mets fin à mon abonnement. C'est pas plus compliqué que ça. ...



-Le but de ceux qui nous gouvernent, c'est que plus personne ne critique, que chacun pense ce que dit BFMTV.

En plus, il y a un effet mécanique dans le mouvement de la technique vers la numérisation à outrance ; le fait que collecter de plus en plus d'informations sur chaque

individu va dans un seul sens : *en fait ils veulent tout savoir sur nous*. Accumuler des datas permet en effet de *ficher* les individus. Ils cherchent les moyens de nous convaincre que c'est pour notre bien de ne rien leur cacher. Et nous acceptons en disant : "Moi, je n'ai rien à cacher". Mais il y a une entourloupe, le secret, *c'est que ce n'est bien que pour eux et pas pour nous*.

Pourtant réfléchissez au principe intégral de la *transparence*. Tout particulièrement la transparence totale sur *l'argent*... Que se passerait-il si la visibilité de l'argent était complète via Internet ? Si nous pouvions *tout savoir sur l'argent des hommes de pouvoir, de tous les riches, jusqu'au citoyen de base*. Cela changerait radicalement la planète¹⁹. C'est là qu'apparaît la contradiction du côté de l'oligarchie. Pourquoi en Suisse les oligarques prennent-ils des comptes numérotés donc protégé par l'anonymat ? Comme les mafieux, les trafiquants d'êtres humains, les trafiquants de drogues, les trafiquants d'armes etc. Tous ces gens *cachent* leur argent. Tous ces gens *veulent l'anonymat* sur l'argent dans les paradis fiscaux, ils défendront bec et ongle l'anonymat d'un pseudo pour un compte caché au fisc. Vous voyez la contradiction ? Ils *veulent* l'anonymat sur leur fortune, mais ils ne veulent *pas* l'anonymat sur les réseaux sociaux ; alors pourquoi ? Car ce qui pour eux est important, ce n'est pas la *transparence*, c'est le *contrôle* qu'ils veulent exercer sur les individus et qui leur échappe quand il y a anonymat, car ils ne savent pas à qui ils ont affaire.

§19 À la suite de l'attaque au couteau contre l'évêque Mar Mari Emmanuel à Sydney, le commissaire australien à la sécurité électronique a ordonné aux plateformes de médias sociaux de supprimer le contenu lié à l'attaque. X s'est conformé à la demande en Australie, mais le commissaire à la sécurité électronique a élargi son ordonnance pour supprimer le contenu à l'échelle mondiale.

« X a maintenant reçu une demande du commissaire à la sécurité électronique lui demandant de retenir ces publications à l'échelle mondiale sous peine d'une amende quotidienne de 785 000 AUD (environ 500 000 USD). Bien que X *respecte le droit d'un pays d'appliquer ses lois dans sa juridiction*, le commissaire à la sécurité électronique *n'a pas le pouvoir de dicter le contenu que les utilisateurs de X peuvent voir dans le monde entier*. Nous contesterons vigoureusement cette approche illégale

¹⁹ Il y a chez Neale Donald Walsch un passage des *Conversation avec Dieu* qui l'explique très bien.

et dangereuse devant les tribunaux. Les ordres de retrait mondiaux vont à l'encontre des principes mêmes d'un Internet libre et ouvert et menacent la liberté d'expression partout dans le monde. Le Premier ministre australien Anthony Albanese a trouvé extraordinaire que X ait l'intention de contester sa demande de censure mondiale. « Dans l'ensemble, les gens ont répondu de manière appropriée aux appels du commissaire à la sécurité électronique, mais X a choisi de ne pas le faire. Je trouve extraordinaire que X ait choisi de ne pas se conformer et essaie de défendre sa cause.

Si X obtempère, cela fera un *précédent* et on pourra s'y référer pour faire supprimer d'autres contenus violents, *ce qui reviendrait à dissimuler au public les actes de violence*. Sur cette pente glissante, on pourrait laisser en place ceux qui vont dans le sens de l'idéologie mondialiste et éliminer les violences qui contredisent la doxa mondialiste. Y compris au sujet des guerres. Donc, par exemple, on laisserait exposés des actes de violence des Russes, mais on censurerait ceux des Ukrainiens, ou on laisserait exposés les actes de violence des Palestiniens, mais on censurerait ceux des Israéliens. Il y a donc des raisons pour conserver l'indépendance de X.

§20 La ministre fédérale australienne des communications, Michelle Rowland, a exhorté les citoyens à signaler les contenus publiés sur les sites sociaux au « censeur en chef » du pays, le commissaire à la sécurité électronique. Lors de l'émission *ABC Radio Sydney Breakfast*, Rowland a expliqué à l'animateur Craig Reucassel ce que le gouvernement actuel pense qu'il faut faire pour lutter contre la « désinformation ».

Des affirmations souvent répétées ont été entendues, selon lesquelles les médias sociaux véhiculent des informations erronées dangereuses et exposent les utilisateurs à des « réactions et des rumeurs » qui les traumatisent – parce que, par exemple, ils peuvent visionner des vidéos d'actualité « sans aucune censure ». L'une des idées est d'élaborer un nouveau code de conduite « volontaire » (volontaire comme dans « sinon... ») pour les entreprises technologiques, probablement sur le modèle de ce qui se fait déjà dans l'UE. L'objectif serait d'inciter les plateformes à supprimer encore plus de contenus qualifiés de « désinformation ». À l'heure actuelle, c'est le commissaire en ligne qui peut ordonner la suppression de commentaires, mais un « code volontaire » permettrait évidemment d'accélérer les choses. En attendant, puisque selon la ministre, les plateformes n'en font « pas assez », elle a encouragé les citoyens à signaler des contenus au commissaire à la sécurité électronique, se transformant ainsi en une sorte « d'auxiliaire de la censure gouvernementale ». La *délation* comme acte citoyen en quelque sorte.

§21 Nous avons vu plus haut en Nouvelle Zélande, avec Jacinda Ardern l'affirmation selon laquelle le gouvernement était *la seule source de vérité*, ce qui impliquait que qui conteste la *doxa*, fait de la désinformation se met immédiatement

hors la loi. L'idée est qu'il y a au-dessus de la science, une instance d'autorité sur la vérité qui est politique, cela s'appelle le *consensus*. Le pouvoir est la *source de la vérité* et la seule instance à même de décider de la différence entre vérité et fake news. D'où le rôle fondamental du *fact checking* - à la solde du gouvernement- de traquer les « complotistes », « conspirateurs », « antivax » « extrême droite » etc. pour dénoncer



les fake news qui s'appuie sur des *sources* dissidentes et pour imposer la doxa officielle. Il importe désormais de situer la vérité uniquement dans la provenance de la *source*, et de savoir si la source est *autorisée* ou si elle ne l'est pas. Ce qui explique le réflexe des facts checkers : « quelle est la source de cette information ? » Si elle émane de *France Inter*, du *Monde*, de *Libération*, du *Figaro*, de *BFMTV* etc. qui sont la courroie de transmission de la doxa officielle, c'est *vrai* ; si l'information vient de *France-Soir*, de *Sud-Radio*, de *X*, de *Telegram*, d'*Agoravox*, des *Moutons rebelles*, d'*Aube digitale*, de *l'Échelle de Jacob* etc. c'est *faux*, ce sont des *fakes news*. La recherche de la vérité se trouve donc simplifiée, puisqu'il s'agit juste de se référer aux médias mainstream, de se *conformer* à la doxa officielle pour être dans le vrai et surtout pas de mener des

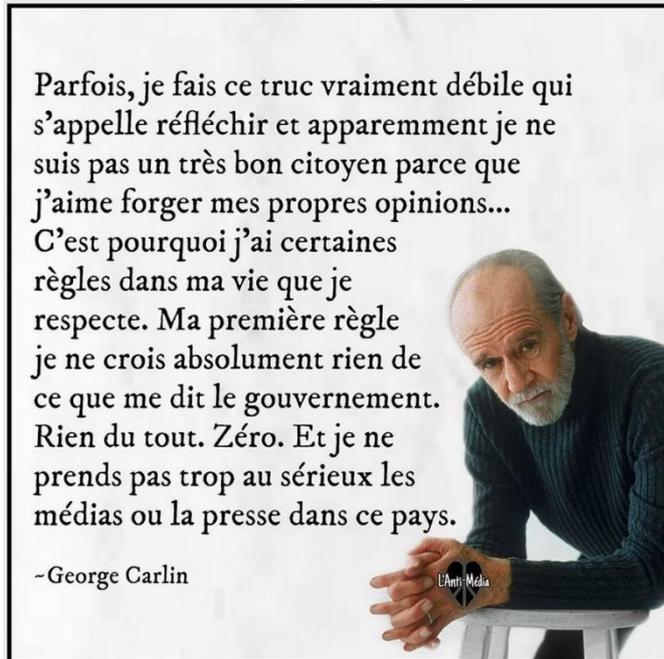
investigations personnelles, de vérifier par soi-même, d'examiner une question ou même de réfléchir. Comme cela a été expliqué sur une chaîne de télévision, c'est une illusion de croire que l'on peut penser par soi-même, on apprend ses pensées de sources d'information extérieures, d'où l'importance de se référer aux *bonnes sources* et pas aux *mauvaises*. La directrice de France-Inter²⁰ a clairement expliqué que sa station, en tant que service public, *refusait* d'inviter des voix dissidentes. Oui, c'est dit franchement *refuser* les voix dissidentes. Comme exemple, elle donne la doctrine officielle du changement climatique. Elle n'invite que les représentants de la position officielle, donc de la doxa, et pas les voix dissidentes. La réponse est là et elle est très simple : une *bonne source* d'information est celle qui s'appuie sur la *position officielle*. Il est présupposé qu'il existe un *consensus* bien arrêté dans les sciences sur la majorité des sujets (ce qui est selon l'épistémologie complètement faux). Le consensus est censé être la vérité (ce qui est faux) et les médias mainstream répètent la doxa (là c'est vrai) sensée être fondée sur un consensus des scientifiques et ils disent ce qui est « vrai ». De cette manière, il devient *superflu* de *douter*, ou de chercher à faire preuve de *discernement*. La vérité est *dite*, il suffit de *croire* les autorités officielles. De la suite, comme l'explique Rudy Reichstadt, que personne ne peut être *autodidacte*, être capable d'une *pensée autonome* est illusoire, vouloir *prendre du recul* sur l'information est absurde : la solution est simple et accessible, il suffit de faire confiance aux médias mainstream. S'en méfier, c'est déjà du complotisme d'extrême droite.

§22 Un cas de figure similaire à la Nouvelle Zélande se profile en Australie, article : *Police orwellienne de Sydney : Nous serons la « source de la vérité »*. Karen Webb, commissaire de police de la Nouvelle-Galles du Sud, a expliqué en conférence de presse « qu'il y a de la mésinformation communiquée sur les médias sociaux, et les gens ne devraient pas partager ces informations ». « *La source d'information doit être*

²⁰ https://x.com/verity_france/status/1783042288404369519

la police et les autorités chargées de l'application de la loi. Et si les gens ont des inquiétudes, ils doivent consulter nos sites web, nos réseaux sociaux et toute autre information émanant directement des forces de l'ordre. Si nous disposons d'informations crédibles sur un risque ou une menace pour la communauté, nous le ferons savoir et nous partagerons ces informations avec la communauté. Mais soyez assurés que *la police sera la source de la vérité* et non les médias sociaux et la mésinformation. »

Cette tentative de la police australienne de *monopoliser le contrôle du narratif* de l'incident a suscité des inquiétudes au sein de la communauté en ligne au sujet de la censure, d'autant plus que le gouvernement a fait pression sur les plateformes en



ligne pour qu'elles censurent ces derniers jours. Le gouvernement est même allé jusqu'à dire aux gens de signaler les discours de leurs concitoyens au censeur en chef du pays²¹. Que la *police* devienne la *source de la vérité* est un aveu parfaitement clair, Orwell ne disait-il pas qu'il faut pour l'ordre public traquer le *crime-pensée* ? C'est le rôle de la police dans un type de régime politique : le régime *totalitaire*.

§23 L'agence d'État *Viginum*, sous couvert de lutte contre les fakes news et les ingérences numériques étrangères, surveille en France les publications sur les réseaux sociaux.

Elle est même "autorisée à mettre en œuvre un traitement informatisé et automatisé des données à caractère personnel". Une mise sous surveillance de toute la population.

Déjà, dès 2021, les pouvoirs publics s'immisçaient dans Facebook, Instagram, Twitter ou LinkedIn, mais aussi Ebay, Rakuten ou LeBonCoin en matière de fraude fiscale. À présent, "de telles collectes potentiellement très larges", piloté par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), dépendant directement de Matignon, n'ont même pas nécessité de loi : un simple décret, avec l'aval du Conseil d'État, sans débat parlementaire, dont la mise en œuvre fait appel à des prestataires privés (Sahar et Storyzy notamment).

Or, sur quels critères juger que des allégations sont "manifestement inexactes ou trompeuses" ? Quand peut-on parler d' "atteinte aux intérêts fondamentaux de la nations" ? Et ce, pendant combien de temps ? "Notamment durant les périodes électorales". Donc un flicage à durée indéterminée, qui ne concerne pas du reste que le diffuseur d'information, mais tous ceux avec lesquels il est en contact.

La CNIL s'inquiète aussi de ce que "ces informations sont susceptibles de révéler des informations sur un nombre important d'aspects de la vie privée des personnes concernées, y compris des informations sensibles, telles que les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ainsi que l'état de santé ou l'orientation sexuelle". Ainsi, celui qui qualifiera tel personnage de l'Etat de pédéraste, de dépravé

²¹ <https://www.aubedigitale.com/police-orwellienne-de-sydney-nous-serons-la-source-de-la-verite/>

sexuel, verra ses communications décortiquées jusqu'à la dernière avec beaucoup d'autres éléments jugés compromettant qui pourront être utilisés pour faire pression sur son auteur, le faire chanter.

La preuve ? On la trouve dans ce qui suit : "la collecte automatisée d'un grand nombre de données à partir des plateformes concernées, selon certains paramètres déterminés par avance (au sein des fiches dites de "traçabilité", implique la collecte et le traitement de données non pertinentes au regard des finalités poursuivies". Cela signifie que l'on ne collectera pas seulement les données d'ordre politique mais toutes les autres, fichant ainsi tous les opposants, mieux que le faisait la Stasi ou le KGB.

D'ailleurs, la CNR, n'est pas dupe et écrit : "certaines données à caractère personnel, présentes dans les notes d'analyse précédemment évoquées, seront adressées à de multiples services étatiques et administrations ainsi qu'à des homologues étrangers". En termes clairs ces collectes permettront des "notes d'analyse", c'est-à-dire de fiches de police constituées sur tout un chacun et utilisables par tout service de l'État qui le jugera utile à son action.

Sachant que les infox sont avant tout tricolores, et non le résultat de puissances étrangères, on comprend aussi l'intérêt des autorités à accroître en interne la détection de toute dissidence, à des fins électorales, liberticides ou sécuritaires. D'autant que le problème est de savoir ce qu'est un message "trompeur", qui le signale, et dans quel but. La France peut aussi manipuler l'information. Et elle le fera d'autant mieux par le traitement du maximum de renseignements "hostiles" en amont. Attention donc au faux fact checking ou fausses fake news, surtout si cela est présenté avec toute la légitimité de l'autorité publique d'une agence d'État.



§24 Autriche : "L'état veut déclarer les médias alternatifs en tant secte. La menace d'hôpital psychiatrique et de prison est réelle". Rappelez-vous : Seul le gouvernement détient la vérité.

§25 Écoutez-le bien : tout est dit dans cette interview. Pression exercée par les gouvernements et la Commission européenne sur les administrateurs des réseaux sociaux, de manière à déréférencer, invisibiliser les écrits, les vidéos ou les comptes considérés comme pratiquant de la « désinformation ». Nous sommes bien dans une *guerre de l'information*. C'est celui qui est le plus fort, le plus gradé, le plus riche, le plus puissant qui a raison²².

Cette déférence envers le plus fort se retrouve dans une censure subtile chez les journalistes. Un exemple très intéressant : « Quand des journalistes feignent la naïveté en demandant à leur invité : "Comment ? Vous pensez que le président n'agit pas dans l'intérêt de la France ??? (ton faussement outré) *Mais c'est très grave de dire ça ?!*" "Comment ? Vous utilisez le mot traître ??! *Mais c'est très grave de dire ça !*²³ » On sent le crime de lèse-majesté et le journaliste qui se soumet à la majesté du pouvoir dont il ne faudrait rien dire. Enfin, lui n'oserait rien dire. Il est soumis. Ou il se croit soumis ou il préfère l'être pour conserver sa place.

Non, ce qui est "très grave" c'est la *réalité*, pas celui qui la constate. ...tout le monde avec un minimum de bonne foi et des yeux ouverts constate l'évidence d'une vente du pays à la découpe, d'une volonté de faire table rase de tout notre patrimoine matériel et immatériel, d'un transfert massif d'argent public vers des intérêts privés et

²² https://x.com/Dr_Steph_GAYET/status/1784156653518029299

²³ https://x.com/Beatrice_Rosen/status/1784607135554212155

étrangers... On vous voit. On voit votre complaisance. On voit votre manque de courage. On n'est pas dupe des raisons. Par votre petit théâtre organisé, vous portez vous aussi une responsabilité dans la chute libre du pays, qui a des conséquences bien réelles et tragiques sur la vie de vos concitoyens.

§26 près des années de litige avec son employeur, l'Université de Laval a finalement congédié le Pr. Patrick Provost. Le crime qu'on lui reproche ? « ... ses remises en question, dans les médias comme dans ses démarches universitaires, de la sécurité et de l'efficacité des vaccins à ARN messenger contre la COVID-19. » Remettre en question un produit pharmaceutique peut maintenant vous faire perdre votre emploi, au Québec²⁴ ! La censure officialisée devient un critère de la gestion universitaire et académique, et ce, en dépit de leur propre réglementation et de la législation qui leur donne un paravent de vertu. Mort de la recherche libre et indépendante. Mort de la liberté de pensée et de parole²⁵. Ce n'est pas tant l'université Laval qui a congédié Provost mais Pfizer, Astrazeneca et Johnson&Johnson. Leurs gros donateurs n'étaient sans doute pas très contents²⁶.

§27 La Cour de justice de l'Union européenne vient d'autoriser l'accès massif et automatisé à l'adresse IP associée à l'identité civile et au contenu d'une communication²⁷. Le tout pour des finalités triviales et sans contrôle préalable par un juge ou par une autorité administrative indépendante.

L'arrêt du 30 avril 2024 est un revirement de jurisprudence. La CJUE vient d'autoriser un accès massif aux adresses IP associées à l'identité civile de l'internaute. Les polices de toute l'Europe, après une décennie de combat où les États ont délibérément choisi de ne pas appliquer les nombreuses décisions précédentes de la CJUE, viennent de l'emporter. C'est une prime à l'abus, un signe très fort lancé aux pays autoritaires : la CJUE admet qu'elle finira par changer sa jurisprudence si ses décisions ne sont pas appliquées. C'est un affaiblissement inquiétant de l'autorité de la Cour face à la pression des États membres.

Alors qu'en 2020, la CJUE considérait que la conservation des adresses IP constitue une ingérence grave dans les droits fondamentaux et que ces dernières ne peuvent faire l'objet d'un accès, associé à l'identité civile de l'internaute, seulement dans des cas de criminalité grave ou d'atteinte à la sécurité nationale, tel n'est aujourd'hui plus le cas. La CJUE renverse son raisonnement : elle estime désormais que la conservation des adresses IP n'est, par défaut, plus une atteinte grave aux libertés fondamentales, et que dans certains cas seulement cet accès porte une ingérence grave qu'il faut entourer de garanties...

Plus généralement, cet arrêt de la Cour européenne a surtout validé la fin de l'anonymat en ligne. Alors qu'en 2020 elle précisait qu'il existait un droit à l'anonymat en ligne concrétisé par la directive ePrivacy, elle l'abandonne aujourd'hui. Et pour cause : en permettant à la police d'accéder largement à l'identité civile associée à une adresse IP et au contenu d'une communication, *elle met de facto fin à l'anonymat en ligne* (cf. §18).

Petit à petit, on arrive vers une prise en main totale d'Internet. C'est ce qui va arriver à moyen terme, avec la fin de l'anonymat c'est de moins en moins d'investigation de certains sujets, moins, d'articles, de publications sur des sujets

²⁴ <https://x.com/EloVeut/status/1784230292594561384>

²⁵ <https://x.com/MontignySerge/status/1784233085594128384>

²⁶ <https://x.com/Observateurcri1/status/1784233706799984707>

²⁷ <https://www.laquadrature.net/2024/04/30/surveillance-et-hadopi-la-justice-europeenne-entree-un-peu-plus-lanonymat-en-ligne/>

limites etc. par peur d'être inquiété par la censure et poursuivi pénalement. D'où la tendance à un nivèlement de la pensée obligée vaille que vaille de se conformer vaille que vaille à la doxa.

§28 Canada. Patrick Provost est un lanceur d'alerte Il est le 4^e universitaire canadien limogé²⁸ : Michael Palmer (University of Waterloo), éthicienne Julie Ponesse (Huron College, Western University), biologiste Byram Bridle, Les autres se taisent. « Mon propos ici ne sera pas de tenter d'établir qui a tort et qui a raison dans cette affaire ni pourquoi, mais plutôt de signaler que la notion même de «consensus scientifique» ne peut tenir la route en contexte universitaire, surtout lorsqu'elle dépend de l'occultation, voire de la censure, d'un important contingent de chercheurs.

Patrick Provost se considère comme un lanceur d'alerte. Il est loin d'être le seul. Parmi les congédiés canadiens de la période covidienne, il rejoint le biologiste Michael Palmer (University of Waterloo) et l'éthicienne Julie Ponesse (Huron College, Western University), le biologiste Byram Bridle ayant pour sa part lancé une poursuite contre son employeur, Guelph University.

Il joint par ailleurs sa voix à celle des plus de 17 000 médecins qui ont signé dès l'automne 2021 la déclaration du Global Covid Summit, laquelle demandait la fin de la vaccination Covid généralisée au vu de l'analyse comparative des risques et bénéfices associés aux produits injectés ».

§29 France : « C'est bien une forme de censure qui est en marche²⁹. Bien sûr, elle n'est pas systématique, certains espaces de liberté se développant, même si certains reproduisent, en inversé, le manque d'ouverture de ceux qu'ils dénoncent. Et bien sûr, ce n'est pas nouveau : on peut penser à la regrettable disparition des Guignols de l'Info ou à la disparition d'antenne de voix trop originales (Nicole Ferroni de France Inter). Mais l'accumulation des censures depuis quelques semaines semble indiquer une aggravation de l'état de notre démocratie. Il n'est pas normal que des dirigeants politiques importants comme Mélenchon ou Zemmour ne puissent pas toujours s'exprimer dans l'espace public à leur guise. L'annulation de la venue du président de LFI est d'autant plus choquante que le président s'est permis un dispositif de sécurité colossal pour pouvoir passer du temps dans certaines parties du Salon de l'Agriculture devenu un bunker.

Décidément, même si ses audiences sont au beau fixe (ce qui n'indique pas une adhésion à la ligne éditoriale), France Inter continue à se distinguer en mal. Après les déclarations de sa patronne justifiant la censure de certaines opinions, la radio s'est distinguée par le licenciement d'un journaliste qui avait eu le tort de trop parler avec Jordan Bardella et d'un humoriste qui a eu le tord de faire une blague qui ne serait pas correcte. Ces deux licenciements posent problème. Pourquoi un journaliste qui a des contacts avec le dirigeant du premier parti d'opposition devrait être écarté d'une station du service public, quand d'autres ont pu entretenir des liens avec d'autres personnalités politiques sans être inquiétés ? Ce faisant, il apparaît trop clairement que si certains liens sont refusés, d'autres ne posent pas problème, confirmant que Radio France défend une ligne politique très marquée, ce que son statut devrait interdire ».

²⁸ <https://libre-media.com/articles/affaire-patrick-provost-vers-une-autocensure-generalisee>

²⁹ <https://www.agoravox.fr/actualites/societe/article/meurice-melenchon-zemmour-achili-254622>

§30 La France a interdit TikTok en Nouvelle-Calédonie. Je trouve que ce réseau est tout pourri, mais c'est tout de même profondément choquant cette atteinte à la liberté d'expression dans ce pays qui n'est plus depuis longtemps une démocratie, mais un État de plus en plus totalitaire³⁰...

§31 Le projet de loi en préparation au Canada prévoit des crimes de conscience, des précrimes, et l'enfermement à vie pour opinion illicite. Il s'agit par exemple :

D'enrôler les citoyens du Canada dans un ambitieux système de surveillance sociale, avec des récompenses allant jusqu'à 20'000 dollars pour les «informateurs» anonymes de «propos haineux.»

D'introduire des sanctions pénales extraordinaires, y compris la prison à perpétuité, non seulement pour les crimes existants comme «l'apologie du génocide», mais également pour toute «infraction motivée par la haine», sans préciser ce que cela signifie exactement.

De punir le précrime, c'est-à-dire que si un magistrat est convaincu qu'une personne *commettra* sans doute dans le futur un crime de «haine», elle peut être emprisonnée pendant un an, être assignée à domicile, se voir saisir les armes en sa possession, ou être obligée de se soumettre à des tests toxicologiques. Le tout pour punir préventivement la probabilité d'un crime qui n'a pas encore été commis.

De punir les déclarations passées; la loi contourne le principe de non-rétroactivité (au passage [inscrit](#) dans la déclaration des droits de l'Homme de 1789) en qualifiant l'infraction de «communication continue» de haine; c'est-à-dire que le crime serait celui de ne pas avoir supprimé une déclaration passée.

D'obliger les plateformes Internet des entreprises à supprimer les «contenus préjudiciables» pratiquement sur demande (dans les 24 heures dans certains cas), sous peine d'amendes pouvant aller jusqu'à 6% du chiffre d'affaires mondial brut.

Grâce au travail exceptionnel [réalisé](#) par Matt Taibbi, nous vous proposons ci-dessous quelques extraits choisis de la loi. Le PDF complet de la proposition de loi est [disponible ici](#).

Prison à perpétuité

Encouragement au génocide

318 (1) Quiconque préconise ou foment le génocide est coupable d'un acte criminel passible de l'emprisonnement à perpétuité.

perpétuité pour quiconque est reconnu coupable de "préconiser le génocide".

Infraction motivée par la haine

320.1001 (1) Quiconque commet une infraction prévue par la présente loi ou toute autre loi fédérale en étant motivé par de la haine fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre est coupable d'un acte criminel passible de l'emprisonnement à perpétuité.

La prison à perpétuité pour quiconque est reconnu coupable d'infraction "motivée par la haine". Définie à l'article précédent, la haine s'entend comme un "sentiment plus fort que le dédain ou l'aversion et comportant de la détestation ou de la diffamation."

³⁰ <https://x.com/VictorSinclair3/status/1791386271585116235>

Précrimes d'opinion

Crainte d'une infraction de propagande haineuse ou d'un crime haineux

810.012 (1) Quiconque a des motifs raisonnables de craindre qu'une personne commette l'une des infractions ci-après peut, avec le consentement du procureur général, déposer une dénonciation devant un juge d'une cour provinciale : 25

- a) une infraction prévue à l'article 318 ou à l'un des paragraphes 319(1) à (2.1);
- b) une infraction prévue à l'article 320.1001.

Comparution des parties

(2) Le juge qui reçoit la dénonciation peut faire comparaître les parties devant un juge de la cour provinciale. 30

Décision

(3) Le juge devant lequel les parties comparaissent peut, s'il est convaincu par la preuve apportée que les craintes du dénonciateur sont fondées sur des motifs raisonnables, ordonner que le défendeur contracte l'engagement de ne pas troubler l'ordre public et d'avoir une bonne conduite pour une période maximale de douze mois. 35

Prolongation

(4) Toutefois, s'il est également convaincu que le défendeur a déjà été reconnu coupable d'une infraction visée au paragraphe (1), le juge peut lui ordonner de contracter l'engagement pour une période maximale de deux ans. 5

Refus de contracter un engagement

(5) Le juge peut infliger au défendeur qui omet ou refuse de contracter l'engagement une peine de prison maximale de douze mois.

¹⁰ Cet article décrit le processus par lequel une personne peut être punie de manière préventive si un informateur convainc le procureur qu'une infraction (susmentionnée) "motivée par la haine" a une probabilité "raisonnable" de se produire.

Rappelons que le Canada dispose déjà d'une [loi qui criminalise](#) la «discrimination» sur la base de «l'identité de genre». Cela signifie qu'un refus d'adhérer aux [dysphories psychiatriques](#) d'autrui pourrait être considéré comme un «crime motivé par la haine» et tomber sous le coup des sanctions décrites ci-dessus.

Punitions supplémentaires

Conditions de l'engagement

(6) S'il l'estime souhaitable pour garantir la bonne conduite du défendeur, le juge peut assortir l'engagement de conditions raisonnables lui intimant notamment :

- a)** de porter un dispositif de surveillance à distance, si le procureur général en fait la demande; 15
- b)** de regagner sa résidence et d'y rester aux moments précisés dans l'engagement;
- c)** de s'abstenir de consommer des drogues — sauf sur ordonnance médicale —, de l'alcool ou d'autres substances intoxicantes; 20
- d)** de fournir à des fins d'analyse un échantillon d'une substance corporelle désignée par règlement, à la demande d'un agent de la paix, d'un agent de probation ou d'une personne désignée en vertu de l'alinéa 810.3(2)a) pour faire la demande, aux date, heure et lieu précisés par l'agent ou la personne désignée, si celui-ci a des motifs raisonnables de croire que le défendeur a enfreint une condition de l'engagement lui intimant de s'abstenir de consommer des drogues, de l'alcool ou d'autres substances intoxicantes; 25 30
- e)** de fournir à des fins d'analyse un échantillon d'une substance corporelle désignée par règlement, à intervalles réguliers précisés, dans un avis rédigé selon la formule 51 qui est signifié au défendeur, par un agent de probation ou par une personne désignée en vertu de l'alinéa 810.3(2)b) pour préciser ceux-ci, si l'engagement est assorti d'une condition lui intimant de s'abstenir de consommer des drogues, de l'alcool ou d'autres substances intoxicantes; 35
- f)** de s'abstenir de communiquer, directement ou indirectement, avec toute personne nommée dans l'engagement ou d'aller dans un lieu qui y est mentionné, si ce n'est en conformité avec les conditions qui y sont prévues et que le juge estime nécessaires. 40

Cette alinéa fait directement suite au précédent, et prévoit toute une liste de sanctions possibles aux pré-crimes décrits ci-dessus: assignation à domicile, surveillance électronique, obligation de se soumettre à des analyses toxicologiques, etc.

Crimes rétroactifs

Communication de discours haineux

13 (1) Constitue un acte discriminatoire le fait de communiquer ou de faire communiquer un discours haineux au moyen d'Internet ou de tout autre mode de télécommunication dans un contexte où le discours haineux est susceptible de fomenter la détestation ou la diffamation d'un individu ou d'un groupe d'individus sur le fondement d'un motif de distinction illicite. 30

Communication continue

(2) Pour l'application du paragraphe (1), une personne 5 communique ou fait communiquer un discours haineux tant que le discours haineux demeure public et qu'elle a la capacité de le supprimer ou d'y bloquer l'accès.

Cet article contourne l'impossibilité de créer des crimes rétroactifs en considérant que si quelqu'un a eu une communication "haineuse" par le passé, mais ne l'a pas supprimée lorsque cette loi rentre en vigueur, elle est coupable. Ainsi, les gens peuvent être poursuivis par exemple pour tout commentaire retrouvé sur les réseaux sociaux, aussi vieux soit-il.

Société de délateurs

Plainte jugée fondée : article 13

53.1 À l'issue de l'instruction, le membre instructeur qui juge fondée la plainte relative à l'acte discriminatoire visé à l'article 13 peut uniquement rendre une ordonnance imposant à la personne trouvée coupable de l'acte discriminatoire tout ou partie des obligations suivantes :

a) mettre fin à l'acte et prendre, en consultation avec la Commission relativement à leurs objectifs généraux, des mesures de redressement ou des mesures destinées à prévenir des actes semblables;

b) si elle a, en tout ou en partie, créé ou développé le discours haineux faisant l'objet de la plainte, indemniser jusqu'à concurrence de 20 000 \$ toute victime qui est identifiée dans la communication constituant l'acte discriminatoire et qui a souffert un préjudice moral;

c) payer au receveur général une pénalité maximale de 50 000 \$ si le membre instructeur l'estime indiqué compte tenu de la nature, de la portée et de la gravité de l'acte, des circonstances entourant l'acte, de l'intention de son auteur, du caractère délibéré de l'acte, des antécédents discriminatoires de son auteur et de la capacité de payer de ce dernier.

Cette clause de délation permet de porter des accusations gratuitement. Si une autorité administrative corrobore l'allégation de comportement haineux, l'"informateur" reçoit jusqu'à 20'000 dollars, tandis que le défendeur paie jusqu'à 50'000 dollars.

Dénonciations anonymes

Exploitant informé des observations

(2) La Commission peut informer l'exploitant des observations reçues, auquel cas elle veille à ce que l'auteur des observations ne puisse être identifié.

Renseignements rendus publics

(3) Elle peut rendre publics des renseignements concernant ces observations, auquel cas elle veille à ce que l'auteur des observations et le service réglementé en cause ne puissent être identifiés.

Le projet de loi prévoit que les informateurs peuvent recourir à des procédures d'anonymisation de leurs accusations, laissant les accusés dans l'incapacité de faire face à leurs accusateurs.

En conclusion

Le texte n'a pas encore force de loi: il doit encore faire l'objet de plusieurs lectures et être adopté par le Parlement. Toutefois, il est ardemment défendu par les médias dominants, certains arguant même qu'il [ne va pas assez loin](#).

Le consensus semble donc être qu'il a d'excellentes chances de passer, notamment parce que l'obstacle légal essentiel est déjà surmonté: selon un expert légal cité par Matt Taibbi, dans la décision [Saskatchewan v. Whacott](#), la Cour suprême du Canada a déjà établi qu'une loi peut tout à fait porter directement atteinte à la liberté d'expression et être en même temps «raisonnable et constitutionnelle.»

En d'autres termes, il n'y a qu'une seule chose qui pourrait à ce stade faire reculer le législateur canadien, et ce serait la pression de l'opinion publique.

§32 En voiture de bon matin, l'univers a voulu que je tombe sur un échange en direct à la radio entre Marion Maréchal et une journaliste sur France inter. Je tiens à préciser que je n'ai entendu qu'une infime partie de l'interview, laquelle partie traitait de la théorie du genre. Vous savez, chers amis qui me lisez de temps à autre, je ne suis ni "de droite" ni "de gauche" : je suis pour la démocratie directe. Néanmoins, je dois dire que j'ai été choqué par l'interview menée par la journaliste dont j'ignore le nom. Sans s'en rendre compte, cette dernière a parfaitement mis en lumière la propagande du Médiavers, la fabrique du consensus, la manipulation de l'opinion, la "corrida médiatique" (diabolisation de l'invité) et les médias de connivence : questions orientées, partie pris, ironie pour manipuler l'auditorat, sophismes à outrance... Bref, il ne manquait plus qu'un petit complosofisme et elle faisait un sans faute. Ce genre d'interviews ne manquera pas d'illustrer les livres d'histoire des décennies à venir pour montrer aux futures générations à quoi ressemblait l'industrie de la propagande et les techniques d'ingénierie sociale visant à pousser le peuple au conformisme intellectuel et à l'autocensure durant l'ère de "l'empire plouto-capitaliste" qui domine actuellement sans partage l'Occident.

PS : j'aurais dit la même chose s'il s'agissait d'un invité "de gauche". Ce que réalisent les "journalistes" est d'une gravité sans nom. Leur bal a assez duré. Tôt ou tard, ils auront des comptes à rendre pour l'ensemble de leur entreprise qui ne consiste pas à autre chose qu'à coloniser l'esprit des populations³¹.



Comme je le disais chez Tocsin, je suis invisibilisée à tous les niveaux. Avec cette tendance, les réseaux continueront en boucle à reprendre les infos, sans input original. Dommage mais je n'y peux rien. Sauf si vous activez la 🔔 pour alerter sur mes posts! Merci
x.com/PouetToima/sta...



28 255 534 10k

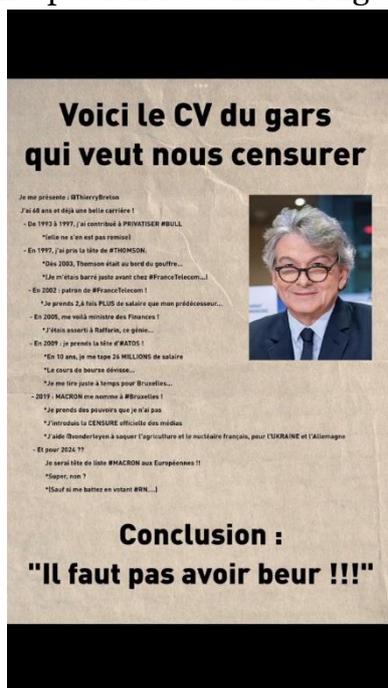
§33 Stratégies de censure. Nous avons vu arriver sur X l'attaque des facts checkers sur les *notes additionnelles* présentes sous un post X. Normalement ce système, imposé par la contrainte des États, devrait permettre de recontextualiser une publication, de dire par exemple que le contenu est erroné pour telle ou telle raison. L'idée est excellente entre les mains d'une personne bienveillante, soucieuse de la vérité. Mais elle devient mauvaise quand, détournée, pervertie par des personnes malveillantes. Et en effet, les facts checkers se sont emparés du système afin de décrédibiliser les posts qui ne sont pas en conformité avec la doxa. Hélas, cette forme de censure est assez grossière, mais elle est efficace sur un lecteur qui ne comprend pas la

³¹ <https://x.com/AlexisPhilo/status/1795342990581366821>

subversion. Bref, seuls les lecteurs *déjà informés* verront le piège, mais ceux qui viennent justement pour s'informer seront manipulés.

§34 Après sa condamnation, Google se met à censurer les recherches portant sur les « donc à Trump ». Les termes « dons à Trump » disparaissent. Le remplissage automatique met à la place « faire un don aux jeunes trangenres ». Inversement, pour les recherches concernant les dons pour Biden arrivent en tête des résultats. C'était prévisible. Le staff de Google vote démocrate, mais ces observations montrent, si c'était encore nécessaire, que Google n'est pas du tout neutre. Ce que l'on savait déjà. Il est orienté idéologiquement.

§35 La nouvelle menace de la censure australienne : supprimer X et Reddit des boutiques d'applications. Grant, que ses opposants qualifient parfois de « censeur en chef » du pays, voudrait que Google et Apple se débarrassent de X et de Reddit. La raison pour laquelle il s'en prend une nouvelle fois à X (et dans ce cas, à Reddit) est que ces plateformes sociales hébergent des contenus pour adultes. Et qui l'eût cru, Apple et Google sont motivés par le profit – mais Grant semble le découvrir à l'instant et se livre à une sorte de claquement de perles. Selon le « tsar de la censure », ce sont les revenus qui empêchent les deux géants de la technologie de supprimer les deux applications qui, selon les interprétations de Grant, violent leurs propres politiques. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que la question de la vérification de l'âge et de



l'identification numérique (« assurance de l'âge ») soit soulevée. La commissaire s'adressait au Sénat australien lorsqu'elle a déclaré que la France, qui expérimente cette technologie en ciblant les sites pornographiques, a vu les utilisateurs migrer vers les plateformes sociales pour accéder à ce type de contenu. Il y a des conclusions intéressantes à tirer de cet exemple, mais la seule que Grant a gérée est que les applications devraient être interdites pour le contenu de tiers, tandis que Bridget Gannon, un fonctionnaire du ministère des communications, a suggéré que les règles de vérification de l'âge seront imposées aux médias sociaux ainsi qu'aux sites pour adultes³².

§36 Voilà aussi celui qui a choisi la nationalité sénégalaise pour ne plus payer d'impôts en France. C'est lui qui réclame une censure sévère de X en France.

§37 L'Australie abandonne son projet de censure de la plateforme X après une action en justice pour atteinte à la liberté d'expression. La commissaire australienne à l'e-sécurité a renoncé à engager une action en justice pour obliger la plateforme de médias sociaux d'Elon Musk, X, à censurer les messages relatifs à l'agression d'une église à Sydney. La commissaire Julie Inman-Grant a annoncé cette décision à la suite de plusieurs échecs devant les tribunaux et de l'expiration d'une ordonnance temporaire visant à dissimuler les images. Inman-Grant a souligné que la décision de classer l'affaire a été prise après avoir pris en compte de nombreux facteurs, notamment les litiges en cours dans d'autres affaires. Elle a affirmé : « Notre seul objectif et notre seule préoccupation en émettant notre avis de retrait étaient d'empêcher cette séquence extrêmement

³² <https://www.aubedigitale.com/la-nouvelle-menace-de-la-censure-australienne-supprimer-x-et-reddit-des-boutiques-dapplications/>

violente de devenir virale, d'inciter potentiellement à davantage de violence et d'infliger davantage de dommages à la communauté australienne, et je soutiens mes enquêteurs et les décisions prises par l'eSafety ». L'affaire a constitué un tournant dans les efforts déployés par l'Australie pour imposer sa censure non seulement aux utilisateurs australiens, mais aussi aux utilisateurs du monde entier. Le service des affaires gouvernementales de X a salué la nouvelle en déclarant : « Cette affaire a soulevé d'importantes questions sur la manière dont les pouvoirs juridiques peuvent être utilisés pour menacer la censure mondiale de la parole, et nous sommes heureux de voir que la liberté d'expression a prévalu ». Elon Musk.

§38 Le titre & Exercice de la profession de *psychologue*, étant nés après Vichy, les psy ne sont pas régis par un Ordre. Des députés Macron souhaitent l'imposer, la proposition de loi attend sa niche. Au nom de la «bonne pratique» édictée par le Gouvernement *et la lutte sectaire*.

Article 3

- ① Il est créé un ordre national des psychologues chargé de représenter la profession de psychologue et de veiller au respect des conditions d'exercice de la psychologie.
- ② L'ordre national des psychologues est placé sous la tutelle du Premier ministre.

- 5 -

- ③ Il est chargé de se prononcer sur l'ensemble des sujets impliquant la profession de psychologue, y compris lorsque ceux-ci sont portés par les différents ministères. Il organise à cet effet la consultation des psychologues régulièrement inscrits à l'ordre.
- ④ Dans le cadre de ses missions, l'ordre national des psychologues contribue notamment à la politique de lutte contre les dérives sectaires.

François Mitterrand avait inscrit dans son programme la suppression de l'Ordre des médecins. Nous avons vu la nocivité de l'Ordre pendant la période covid. Il n'y a rien de réjouissant dans cette initiative du gouvernement, car elle revient à introduire du contrôle, à normaliser. Ce qui va tuer la profession. « *La proposition de loi sur l'ordre est dangereuse pour les fondements de la profession. Elle menace la pluralité des approches, ne protège pas de la paramédicalisation et fait fi du travail collectif de nombreuses*

*organisations*³³ ». On va pouvoir dénoncer un psy auprès de l'Ordre et comme l'Ordre suivra la doxa, on peut craindre la multiplication des procès pour « dérive sectaire » pour tous ceux qui prendront une position critique face à l'idéologie en place. Et on peut ne pas s'arrêter là. À quand un conseil de l'Ordre des physiciens ? Des chimistes ? Des biologistes ? Des philosophes ? Il faudra instituer un Ministère de la vérité pour chapeauter tout ça entre les mains des *facts checkers* pour diriger le tout *manu militari* et châtier les crimes-pensée. Éventuellement prévoir des camps de rééducation.

§39 Il faut suivre les nouvelles de *NewsGard* car c'est un baromètre de la censure du WEF. Selon le co-président Brill de *NewsGuard* : L'absence de gardiens de l'Internet favorise l'émergence d'opinions dangereuses³⁴. *NewsGuard* a transformé la censure en un modèle commercial, avec un parti pris politique clair, tout en travaillant avec des gouvernements, des communautés de renseignement et des entreprises. Brill semble apprécier l'idée qu'Internet offre une portée (et donc une influence) sans précédent, mais seulement lorsque ce pouvoir de publication en ligne est à son goût. « Quelqu'un qui a une opinion farfelue sur le vaccin Covid peut atteindre autant de

³³ <https://x.com/snpsychologues/status/1796492525253112169>

³⁴ <https://www.aubedigitale.com/le-co-president-de-newsguard-labsence-de-gardiens-de-linternet-favorise-lemergence-dopinions-dangereuses/>

personnes que le Dr Fauci », a déploré Brill, alors que lui et l'animateur de C-SPAN s'accordaient sur la nécessité de mettre en place des gardiens de l'Internet qui décideraient qui peut, et qui ne doit pas, être autorisé à devenir un éditeur en ligne. La déclaration est cocasse quand on suit le procès de Fauci pour crime contre l'humanité et la demande effectuée de prison à vie pour Fauci, la condamnation pour un nombre invraisemblable de fake news de sa part. Brill n'apprécie pas du tout que sur l'internet, tout le monde ait la même chance d'exprimer son opinion et d'être entendu. *C'est dangereux*, affirme-t-il. Brill se sert de la question de l'information et de l'expertise en matière de santé pour « atténuer le choc » de l'idée même que *la liberté d'expression représente un danger*. Mais c'est bien son avis. Le fait que des citoyens d'une démocratie aient des doutes sur un processus électoral et l'expriment ne convient pas à Brill, qui suggère donc que tout ce qui est présenté comme un fait aux masses doit être consommé sans poser de questions.

§40 Nous avons vu comment les trolls utilisent sur X l'usage des notes de la communauté pour déprécier une publication qui ne leur plait pas. Autre arme de destruction : l'ajout de la formule « nus dans mon profil » qui déclenche aussitôt un processus de modération sur X. Le simple fait de rajouter cette formule fait chuter la fréquentation du post et celle de son auteur. Article. « En dessous de certains posts d'actualité, des commentaires écrivant « mes nus dans mon profil » apparaissent quasiment instantanément. Nous avons remarqué que les posts contenant ce genre de commentaires voient leurs interactions chuter considérablement³⁵ ». La rapidité d'apparition de cette formule donne à penser en amont qu'une ferme à trolls a été programmé pour mitrailler sur X les publications dites « non-conformes » ou critiques de la doxa. L'ingéniosité en matière de censure est étonnante. C'est fou ce que l'on peut inventer pour exercer un contrôle. C'est une forme discrète mais efficace de censure exercée sur X. Utiliser la note additionnelle pour déclarer un post comme *pornographique*, même s'il ne l'est pas ! Incroyable ! C'est de la *malveillance* à un haut degré. Alexandra Henrion-Caude en a fait les frais. De quoi décourager la publication sur X et préférer *Telegram*. Cela peut sembler anodin, les imbéciles diront que « c'est rigolo », il n'empêche que cela fait partie de la *guerre de l'information* dans laquelle nous sommes embarqués. En dehors de ce contexte, dans un monde en paix où l'importance de la vérité serait une évidence, ce genre de pratique n'existerait pas. Dans le contexte de la guerre de l'information c'est une *arme*. La première victime de la guerre, c'est la vérité.



§41 L'UE vote son texte visant à mettre fin aux communications privées. Officiellement, il s'agit de scanner de manière préventive les communications des utilisateurs afin de détecter les contenus pédopornographiques.

Le projet est loin de faire l'unanimité. Les autorités européennes de protection des données, les défenseurs de la vie privée, des éditeurs de messageries chiffrées et certains pays de l'Union européenne, dont l'Allemagne, dénoncent un risque pour les

³⁵ <https://resumactu.fr/2024/06/les-commentaires-mes-nus-dans-mon-profil-sur-x-peuvent-declencher-le-processus-de-moderation-sur-twitter/>

libertés publiques et craignent la création de brèche dans les technologies qui protègent la confidentialité des messageries chiffrées, comme *WhatsApp*, *Signal*, *iMessage* ou *Proton*. Les plateformes forcées de scanner préventivement les messages à la recherche de contenus illicites³⁶.

La rhétorique bien connue du "C'est pour votre bien" avec toutes les dérives qui s'ensuivent. Mis à part le fait que l'UE devient de plus en plus intrusif dans nos vies privées, dans les faits, la question est : est-ce que WhatsApp et les autres vont leur permettre d'accéder aux cryptage sachant que la conversation est cryptée de part en part !?!

³⁶ <https://x.com/Carene1984/status/1803089952088977740>